

Conseil mondial de l'eau

Congrès fondateur de l'organisation *Cités Unies et Gouvernements Locaux*

Conclusions et propositions issues de l'atelier de travail du
Conseil mondial de l'eau sur la gestion locale de l'eau

Paris, 3 mai 2004

Importance des collectivités locales

Selon l'un des principes adoptés à Dublin en 1991, l'eau doit être gérée au plus près de ses utilisateurs dont les intérêts sont variés. Les collectivités locales sont donc naturellement les institutions ayant la légitimité et devant assumer la responsabilité des services d'eau potable et d'assainissement. Pour ce faire, les programmes de décentralisation, mis en œuvre par de nombreux Etats, doivent se poursuivre et fournir aux collectivités les moyens de mobiliser et de renforcer les ressources financières et humaines nécessaires.

De manière plus générale l'atelier a insisté également sur les besoins d'une bonne articulation entre différents niveaux institutionnels. Le niveau étatique doit ainsi fournir un cadre général, légal, financier et politique, les collectivités locales devant être les autorités organisatrices au niveau local. De même un cadre général tel que celui des agences de bassins est important pour que les différents acteurs puissent arbitrer entre usages et préserver la ressource.

Gouvernance

Tous les intervenants se sont entendus sur l'importance d'une bonne gouvernance de l'eau. Différents mécanismes (y compris différentes formes de partenariats publics privés) ont été testés par les collectivités locales et sont possibles étant entendu que :

- La gestion de la ressource en eau est inaliénable, et reste dans tous les cas sous le contrôle du secteur public ;
- Le service de l'eau et de l'assainissement doit également rester sous le contrôle de la puissance publique et politique, seule à même d'opérer des arbitrages entre acteurs de manière légitime ; de plus l'accès au capital se fait généralement à un meilleur coût par le secteur public.
- Les collectivités ou leurs délégataires doivent assurer une transparence des coûts et de leur mode de recouvrement. L'eau (et en particulier les provisions pour entretien) doit également dans toute la mesure du possible financer l'eau.
- L'ensemble des acteurs locaux, communautés d'usagers, professionnels de l'eau, élus, doivent être impliqués.

Il a été proposé que la nouvelle organisation des cités unies et gouvernements locaux prépare et promeuve une charte qui régirait les relations et rôles respectifs (droits et devoirs) des différents acteurs de l'eau.

Financement

Les problèmes de financement figurent au premier rang des difficultés rencontrées, notamment par les collectivités locales. La mobilisation de ressources supplémentaires pour atteindre les objectifs du millénaire est nécessaire et il importe de développer des mécanismes de financements adaptés et accessibles aux collectivités.

Les collectivités peuvent agir, tout d'abord en instaurant des mécanismes de recouvrement des coûts durables et socialement acceptables. Des systèmes de subventions croisées, les plus riches subventionnant l'eau des plus démunis ont déjà été mis en place par de nombreuses collectivités et peuvent encore être développés. De même des mécanismes de solidarité spécifiques nord-sud devraient être développés à l'instar du mécanisme du centime de l'eau proposé par des sénateurs français ou de nouveaux systèmes de taxation, par exemple des dépenses militaires.

Améliorer la gestion et donner plus d'importance à l'assainissement

La gestion de nombreux réseaux d'eau potable et d'assainissement laisse encore à désirer ce qui entraîne des pertes importantes et, dans le cas de l'assainissement, des pollutions importantes des ressources. Une amélioration de cette gestion doit figurer dans les priorités des gestionnaires et des responsables que sont les collectivités locales.

Il importe également de donner à l'assainissement toute la place qui lui revient. Trop souvent encore cette place, déterminante pour la santé des populations et notamment des plus démunis, n'est pas encore assez reconnue.

Recommandations pour la nouvelle organisation mondiale des collectivités locales

L'atelier souscrit fortement à l'idée qu'une meilleure représentation des collectivités locales dans toutes les instances internationales est nécessaire afin de faire valoir leur importance et leur rôle.

Pour cela l'atelier propose la création d'une commission dédiée à l'eau au sein de la nouvelle organisation des Cités Unies et des Gouvernements Locaux. Cette commission devrait notamment faciliter les échanges d'expériences entre collectivités locales et aider au renforcement de leur rôle.

Le Conseil mondial de l'eau a invité l'ensemble des participants et en particulier la nouvelle organisation des Cités Unies et des Gouvernements Locaux à préparer et à participer activement au 4ème Forum mondial de l'eau qui se tiendra à Mexico en mars 2006.